



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du mercredi 24 décembre 2025, le règlement suivant:

- 1- Règlement numéro L-13256 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.

AVIS est de plus donné que le règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ce règlement peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
Ce 24 décembre 2025

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut